

Arrêté du 14 septembre 2010 relatif à la mise en œuvre de la conditionnalité au titre de 2010 — Annexes

Santé et PNCVT

Abus de faiblesse et Emprise mentale

Lois et décrets (LODA)

Abroge

Date	22/12/2011
------	------------

Juridiction / Nature	ARRETE
----------------------	--------

NOR / Numéro	AGRT1018823A
--------------	--------------

URL Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000022890472
----------------	---

RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...] Absence d'accord écrit ou de contrat d'épandage ou Absence d'au moins un des renseignements suivants : -nom ou dénomination sociale de l'agriculteur, du producteur de boues ; -adresse de l'agriculteur, [...] Présence d'arbres manquants ou morts dans les haies vives d'Erythrine. 1 % non BCAE 2 : Non-brûlage des résidus de culture Non-brûlage des résidus de culture sauf dérogation. [...]

TEXTES VISÉS

Le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales, le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche et la ministre auprès du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales, chargée de l'outre-mer, Vu le règlement (CE) n° 1698/2005 du Conseil du 20 septembre 2005 modifié concernant le soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) ; Vu le règlement (CE) n° 1974/2006 de la Commission du 15 décembre 2006 portant modalités d'application du règlement (CE) n° 1698/2005 du Conseil concernant le soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) ; Vu le règlement (CE) n° 1975/2006 de la Commission du 7 décembre 2006 portant modalités d'application du règlement (CE) n° 1698/2005 du Conseil en ce qui concerne l'application de procédures de contrôle et de conditionnalité pour les mesures de soutien au développement rural ; Vu le règlement (CE) n° 479/2008 du Conseil du 29 avril 2008 portant organisation commune du marché vitivinicole ; Vu le règlement (CE) n° 73/2009 du Conseil du 19 janvier 2009 établissant des règles communes pour les régimes de soutien direct en faveur des agriculteurs dans le cadre de la politique agricole commune et établissant certains régimes de soutien en faveur des agriculteurs, modifiant les règlements (CE) n° 1290/2005, (CE) n° 247/2006 et (CE) n° 378/2007, et abrogeant le règlement (CE) n° 1782/2003, et ses textes d'application ; Vu le règlement (CE) n° 1122/2009 de la Commission du 30 novembre 2009 fixant les modalités d'application du (CE) n° 73/2009 du Conseil en ce qui concerne la conditionnalité, la modulation et le système intégré de gestion et de contrôle dans le cadre des régimes de soutien direct en faveur des agriculteurs prévus par ce règlement ainsi que les modalités d'application du règlement (CE) n° 1234/2007 du Conseil en ce qui concerne la conditionnalité dans le cadre du régime d'aide prévu pour le secteur vitivinicole ; Vu la décision C(2007) 3446 de la Commission du 19 juillet 2007 approuvant le programme de développement rural hexagonal pour la période de programmation 2007-2013 ; Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment les articles L. 253-1, L. 256-1 et L. 256-3, les sections 4 et 5 du chapitre Ier du titre IV du livre III, la section 4 du chapitre V du titre Ier du livre VI, la sous-section 1 de la section 2 du chapitre VI du livre II (partie réglementaire) et l'article D. 665-17 ; Vu le code de l'environnement, notamment les articles L. 214-1 à L. 214-6, L. 214-8 et L. 541-2 ; Vu le code forestier, notamment ses articles L. 363-12 et R. 363-7 ; Vu le décret n° 2008-1255 du 1er décembre 2008 relatif aux matériels destinés à l'application de produits phytopharmaceutiques et au contrôle périodique obligatoire des pulvérisateurs, notamment son article 4 ; Vu l'arrêté du 12 septembre 2006 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime, Arrêtent :

RÉFÉRENCE

ARRETE AGRT1018823A du 22 décembre 2011, « Arrêté du 14 septembre 2010 relatif à la mise en œuvre de la conditionnalité au titre de 2010 – Annexes ». Disponible sur Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000022890472> (consulté le 31 août 2026).